

Communiqué de presse

26 mars 2015

Le Conseil National de l'Alimentation se penche sur le développement du Bio en France.

Le Conseil National de l'Alimentation (CNA), réuni en session plénière le 26 mars 2015, a adopté un nouvel Avis, n°74 : « **Le Bio en France : situation actuelle et perspectives de développement** ».

Cinq chapitres rassemblent des éléments d'analyse, collectés en réponse aux questionnements initiaux des acteurs, notamment des représentants des consommateurs :

- L'agriculture biologique : perspective historique
- Un point de situation réglementaire
- Les impacts environnementaux
- Le Bio est-il meilleur pour la santé ?
- Les aspects économiques et sociaux.

Ils aboutissent à **6 recommandations**, sub-divisées en 17 modalités d'application, qui s'adressent tant aux pouvoirs publics qu'aux acteurs des filières bio en France. On soulignera que ces recommandations s'inscrivent en complément des actions déjà engagées par ailleurs, notamment dans le cadre du Programme Ambition Bio 2017, qui ne sont donc pas reprises.

La nécessité de maintenir un haut niveau d'exigence de qualité des productions bio sous-tend toutes les mesures préconisées, qui devront être mises en œuvre conjointement, en coordination entre les différents acteurs, en vue d'atteindre les objectifs de développement du secteur fixés à l'horizon 2017.

1. Le CNA propose la signature d'un « Pacte d'engagement des acteurs économiques en faveur de l'agriculture biologique », novateur, négocié sous l'égide de l'Agence Bio, visant à organiser avec la distribution une progression parallèle de la demande et de l'offre.
2. L'Avis insiste sur la nécessité de développer différents modèles de production et de distribution, complémentaires, depuis les démarches historiques jusqu'à une production à plus grande échelle, permettant de satisfaire un large panel de consommateurs.

La réglementation bio porte essentiellement sur des modes de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Les nouvelles attentes sociétales, implicites ou explicites, peuvent être plus larges, en termes de responsabilité sociale, d'éthique, de valeur santé, etc. Il conviendrait de ce fait de s'interroger sur l'évolution des critères liés aux produits bio.

3. Un focus particulier est fait sur la communication grand public, avec différents volets, en insistant sur la notion de juste prix des produits bio. Comme pour toute l'alimentation, ne parler que de bas prix, sans parler de qualité, serait destructeur de valeur, économique comme symbolique.

4. Différentes actions sont proposées pour conforter ou renforcer la réglementation (d'essence essentiellement européenne) et la certification des produits, deux éléments clefs de la confiance.
5. Les externalités positives de l'AB (c'est-à-dire ses impacts favorables en termes d'environnement, de santé, d'emplois, etc.) doivent d'être mieux étudiées afin d'envisager, le cas échéant, les modalités de rémunération d'une partie des services rendus.
6. Enfin, les investissements en recherche et développement constituent un moteur d'évolution indispensable. Les acteurs des filières conventionnelles devront être associés *ab initio* à la définition de certains programmes de recherche.

Ces propositions du CNA visent à favoriser le développement de la production et de la consommation de produits bio, en adéquation avec les objectifs du Grenelle de l'environnement et du Programme Ambition Bio 2017, notamment pour ce qui est de :

- parvenir à une production agricole bio suffisante pour répondre d'une manière durable à la demande croissante et aux objectifs d'inclure 20 % de produits dans la restauration collective publique ;
- doubler la part de la production bio sur le territoire national d'ici la fin de l'année 2017 (soit passer de 4 à 8 % de la surface agricole utile, SAU) ;
- mettre en place un processus global de développement du Bio concernant la production, la transformation, la commercialisation et la consommation.

Le CNA, qualifié de Parlement de l'alimentation, rassemble depuis 30 ans tous les acteurs de la filière alimentaire : associations de consommateurs, syndicats de salariés, producteurs, transformateurs, distributeurs, restaurateurs, ministères, agences de recherche et d'expertise, etc. Ses avis visent à éclairer les grands enjeux de politique alimentaire.

Les Avis du CNA sont disponibles sur : <http://www.cna-alimentation.fr/les-avis/>
Contacts : cna@agriculture.gouv.fr – 01.49.55.80.78 / 01.49.55.49.68